



Centre Communal d'Action Sociale

Conseil d'Administration du CCAS du 10 février 2020
Compte-Rendu

Le Dix Février Deux Mille Vingt, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Côte Saint-André s'est réuni en Mairie, salle Davaux.

Monsieur Joël GULLON, Président du CCAS, ouvre la séance à 18h10 en présence de :

Mesdames :

- ✓ Ghislaine VERGNET – Joëlle BEHAL — Hélène SARDELLI – Julie MAGNEA –
Christiane ALBERT – Patricia LOUIS GAVET

Messieurs :

- ✓ Joël GULLON – Frédéric RAYMOND – Karim OUCHEMOUKH – Robert
MATHIAN

Excusé(s) :

- ✓ CCAS : Pedro JERONIMO – Joël GALLI – Gilbert MARGUET
- ✓ Commission Sociale : Corinne DEVIN

Participait également à la séance :

- ✓ Sylvie BRUNON, Directrice du CCAS, Secrétaire de séance
- ✓ Bernadette BOUTHIER, membre de la Commission Sociale
- ✓ Marie-Josée VILLARET, bénévole, membre du Comité d'habitants et du Comité de pilotage du centre social.

La feuille d'émargement est signée par les membres du CCAS présents.

Monsieur le Président fait l'appel.

En présence des membres de la Commission Sociale, la synthèse du Projet Social 2020/2023 du Centre Social est présentée à l'assemblée par Madame VILLARET. Puis les membres de la Commission Sociale sont invités à se retirer à 18h40 pour que le Conseil d'Administration procède au vote des délibérations.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 19h15.

01. Présentation de la synthèse du Projet Social du Centre Social 2020/2023

Madame VILLARET, bénévole du Centre Social présente aux membres du Conseil d'Administration et de la Commission Sociale le Projet Social du Centre Social pour la période 2020 / 2023.

02. Convention Cadre entre la Ville de La Côte Saint-André et le Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président explique que la convention précédente datant de 2016, avait arrêté les conditions dans lesquelles la commune mettait des prestations de service à disposition du CCAS, des locaux, et du personnel.

L'échéance de cette convention était fixée au 31/12/2020.

Suite à l'emménagement du Centre Social dans les nouveaux locaux « Les Sources », il est proposé de modifier la convention et d'actualiser les concours et moyens apportés par la Ville au CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration autorisent à l'unanimité le Président à signer la convention Cadre entre la Ville de La Côte Saint-André et le Centre Communal d'Action Sociale

03. Détermination des ratios pour les avancements de grades 2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Suite à l'avis du Comité Technique en date du 30 janvier 2020, fixant les ratios applicables aux avancements de grades pour l'année 2020,

Il convient d'examiner les propositions d'avancements de grades dans chaque catégorie, chaque filière et au sein de chaque cadre d'emploi :

Cat.	Cadre d'emploi	Grade initial	Grade proposé	Nombre d'agents concernés	Ratios proposés
C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1	0 %
		Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	0 %
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0 %
		Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	0 %

Les membres du Conseil d'Administration approuvent avec 9 voix pour et 1 abstention la détermination des ratios pour les avancements de grades.

04. Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du CCAS de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grades.

Suite à l'avis du Comité Technique en date du 30 janvier 2020, il convient de procéder à la suppression de deux postes :

SERVICE	DATE	SUPPRESSION	Motif
CCAS	29/02/2020	Poste à temps complet Adjoint administratif territorial	Mutation
Centre Social	01/09/2019	Poste à temps complet Animateur	Mutation

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

05. Demande d'aide financière

Rapporteur : Madame Ghislaine VERGNET

Une administrée a sollicité par l'intermédiaire de l'assistante sociale aide financière ponctuelle.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'aide financière demandée.